

**Création de l'agence nationale pour la cohésion sociale et
l'égalité des chances**

**Compilation sélective d'articles de presse
de l'intersyndicale DIV**

Sommaire

- Brouillard sur la politique de la ville, par Antoine Loubière, 19 décembre 2005, Urbanisme, n°346, janvier-février 2006
- Le projet de loi pour l'égalité des chances suscite de nombreuses craintes.- ASH, 13 janvier
- Grève contre un projet de loi. Le FASILD inquiet pour l'égalité des chances.- La Dépêche du Midi, 12 janvier
- Le projet de loi sur l' « égalité des chances » créerait une quinzaine de nouvelles zones franches urbaines.- Maire-info, 11 janvier
- Le règne du béni-oui-oui...- L'Humanité, 11 janvier
- Au bazar de l' « égalité des chances ».- Libération, 11 janvier
- Grève à la délégation interministérielle à la ville.- Le Parisien, 11 janvier
- La DIV en grève.- Urbapress, 11 janvier
- Le guichet unique pour la politique de la ville et l'intégration inquiète.- Le Monde, 11 janvier
- Egalité des chances : le Fasild et la DIV inquiets de leur avenir.- ASH, 10 janvier
- Appel à la grève, mercredi, des personnels de la DIV.- AFP, 10 janvier
- Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances : la CGT et la CFDT appellent à la grève au FASILD et à la DIV le 11 janvier 2006.- AEF, 6 janvier
- Le personnel de la DIV s'inquiète.- Localtis, 5 janvier
- La DIV en émoi.- Urbapress, 4 janvier
- Redoutable égalité des chances, Par François Dubet, Libération, 12 janvier
- Quelles missions pour l'Agence de cohésion sociale ?.- Sud Ouest, 12 janvier
- Matignon prend les commandes de la lutte contre la délinquance, Reuters, 20 janvier
- Villepin propose un nouveau « partenariat entre l'Etat et les associations, Gazette des Communes, 23 janvier 2006

URBANISME n° 346 janvier février 2006

Brouillard sur la politique de la Ville

Les violences urbaines de novembre 2005 suscitent la critique de "l'échec de la politique de la Ville", alors que tout appelle à sa "refondation".

Il faut "accompagner la rénovation urbaine par une approche humaine". C'est Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la Parité, qui nous l'expliquait au cours d'un entretien accordé dans son ministère le 29 septembre 2005 /1. Tout le dossier "Quartiers sensibles" du n° 345 d'*Urbanisme*, conçu et rédigé avant les "événements", semble plaider *a posteriori* dans le même sens du nécessaire accompagnement social de l'intervention urbaine, et d'une certaine façon pour une redéfinition de la politique de la Ville. Le 6 octobre 2005, le 5^e Conseil national des villes (CNV) /2, coprésidé par Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois, et Véronique Fayet, adjointe au maire de Bordeaux et vice-présidente de la communauté urbaine, avait d'ailleurs présenté ses "Propositions pour une refondation de la politique de la Ville" en présence de Catherine Vautrin. Il avait cependant laissé de côté la question de la géographie prioritaire, qui faisait le cœur de notre dossier. En septembre, la ministre déléguée demandait déjà un Comité interministériel des villes (CIV), que le Premier ministre, lui, a réclamé... après la vague de violences. Lequel CIV semble finalement reporté au début de l'année 2006. Entre-temps, une série de décisions ont été prises, dont une des premières a été d'augmenter les crédits pour les associations liées à la politique de la Ville, le Premier ministre reconnaissant publiquement qu'ils avaient été précédemment diminués. Lors de la conférence de presse du 6 octobre, Véronique Fayet avait souligné "les efforts extrêmement importants sur les politiques structurantes (ANRU, dotation de solidarité urbaine et ZFU)", mais évoqué une baisse de 40% du Fonds d'intervention pour la ville (FIV) ainsi qu'un gel des crédits pour les équipes de réussite éducative ! D'une certaine façon, la politique de la Ville se trouve donc ainsi de fait relancée, mais dans un étrange brouillard sur sa structuration politico-institutionnelle. En effet, le Premier ministre a annoncé la création d'une Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, destinée à faire le pendant de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour les financements destinés à l'accompagnement social. Lors d'une rencontre avec la presse, le 18 novembre 2005, Jean-Louis Borloo et Catherine Vautrin ont assuré que, dans ce schéma, "la Délégation interministérielle à la Ville (DIV) avait toute sa place". Or l'idée qui circulait à la DIV, peu avant le départ de Claude Erevan, était celle de la disparition de la DIV au profit d'une Agence pour la cohésion sociale, idée d'ailleurs avancée par certains professionnels lors des Assises nationales de la ville d'avril 2005 /3. Et le CNV lui-même demandait son rattachement à une "Maison de la cohésion sociale", dont le Premier ministre avait annoncé la création lors de la Conférence nationale de lutte contre l'exclusion, le 16 septembre 2005. La question n'est pas de pure forme, elle touche à la définition même d'une politique en direction des territoires urbains en difficulté, alors que le devenir des contrats de ville n'est pas non plus tranché. Leur prolongation de deux ans, jusqu'aux élections municipales du printemps 2008, est l'hypothèse généralement avancée. Le prochain CIV devrait clarifier l'ensemble de ces éléments. | **Antoine Loubière** (19 décembre 2005)

V ;

Cet entretien a été ensuite relu et légèrement modifié par son cabinet dans les jours suivants, avant sa publication dans ; le n° 345 d'*Urbanisme* ; / il ne pouvait donc prendre en compte les "événements" de novembre 2005.

^{2/} La nouvelle composition du CNV devait être annoncée, alors que : nous bouclions ce numéro ; d'*Urbanisme* ; ses deux : nouveaux vice-présidents j devrais être : Maurice Charrier, maire de Vaulx-en-Velin, ! et Agathe Cahierre, première adjointe au maire du Havre, présidente du réseau Urban France.

^{3/}

Cf. notre article "Requiem pour la politique de la ville", in *Urbanisme* n° 342, mai-juin 2005.

ASH N° 2438 13 janvier 2006

[Le projet de loi pour l'égalité des chances suscite de nombreuses craintes](#)

Absence de concertation dans l'élaboration du texte, amalgame entre pauvreté, population en difficulté, quartiers sensibles et immigration, risque de dilution et de démantèlement des missions... Nombreuses sont les craintes que le projet de loi pour l'égalité des chances, présenté le 11 janvier en conseil des ministres, suscite chez le personnel du Fonds d'action et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations (Fasild) et de la délégation interministérielle à la ville (DIV). L'intersyndicale (CGT et CFDT) des deux institutions qui devraient être intégrées au sein de la future Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, appelait à une mobilisation le 11 janvier pour demander « *l'ouverture immédiate de négociations au niveau ministériel sur le devenir de leurs missions* » et l'avenir de leurs agents. L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, qui devait être également absorbée par la nouvelle structure, ne devrait finalement pas y figurer. Selon le projet de loi, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances devra mettre en place des actions en direction des habitants résidant dans les territoires ou quartiers prioritaires ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Le personnel de la DIV s'interroge néanmoins sur l'imprécision de ses futures missions : « *Cela est encore plus vrai pour la question non traitée de la prévention de la délinquance* », ajoute-t-il, inquiet des projets du ministre de l'Intérieur en la matière et rappelant qu'elle est « *formellement inscrite dans le décret de 1988 portant création de la DIV* ».

Les préfets seraient, dans les départements, les délégués de l'agence et signeraient les conventions avec les collectivités territoriales. Pour les syndicats du Fasild, cette disposition « *remet en cause l'autonomie de gestion et d'administration* » de l'institution et la rend vulnérable aux pressions, « *dominées par les enjeux sécuritaires et électoraux* » des élus. Ils regrettent également que les associations « *figurent en queue de peloton pour ce qui est des conventionnements avec la future agence* ». Reçus au cabinet de Jean-Louis Borloo, les syndicats ont néanmoins obtenu l'engagement que l'organisation régionale du Fasild serait reproduite, que l'agence conserverait sa configuration paritaire et que le personnel serait maintenu sans changement de statut. La CGT et la CFDT devraient par ailleurs être associées à l'élaboration du décret qui précisera l'organisation de l'agence. Pour tenter d'apaiser le climat, le ministre de la Cohésion sociale a par ailleurs annoncé que l'agence serait « *un outil de coordination, pas de fusion de structures qui existent déjà* ».

Les syndicats ne baisseront pas pour autant la garde et continueront de monter au créneau avec plusieurs associations avec lesquelles ils ont décidé de mener une « *campagne d'opinion* » sur les risques du projet de loi. Le 10 janvier, la Ligue des droits de l'Homme (LDH), le MRAR la Ligue de l'enseignement et la Cimade exprimaient leurs préoccupations communes. Jean-Pierre Dubois, président de la LDH, a dénoncé une « *reprise en main administrative et bureaucratique* » de la lutte

contre les discriminations, qui deviendrait « *une affaire de l'Intérieur et des maires* », ainsi que l'oubli de la société civile dans le projet. Il s'est également alarmé « *des mesures dangereuses derrière l'affichage de valeurs positives* » comme l'apprentissage à 14 ans, le pouvoir de sanction donné aux édiles communaux ou encore le contrat de responsabilité parentale.

Ce dernier fait d'ailleurs réagir le collectif Alerte, après l'Union nationale des associations familiales et le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les 41 fédérations et associations de lutte contre la pauvreté expriment leur désaccord sur la proposition de mettre sous tutelle ou de suspendre les allocations familiales lorsque le contrat de responsabilité parentale n'est pas signé ou respecté. « *Un contresens grave* » puisque cela ne « *ferait que renforcer les détresses des familles démunies et n'aurait aucun effet sur les familles aisées* ». Au contraire, estime le collectif, « *c'est en renforçant l'accompagnement et le soutien des familles et des jeunes en difficulté que l'on pourra résoudre leurs problèmes et leur déscolarisation ou leur échec scolaire, et non en les sanctionnant* ». En outre, « *peut-on déceimment responsabiliser par l'argent des familles qui n'ont rien ou quasiment rien pour vivre sans ces allocations ?* », s'interroge-t-il.

S'il n'est pas opposé au principe d'un contrat passé entre les institutions de la République et les parents, fondé sur l'objectif de réussite scolaire de tous les enfants, le collectif estime celui-ci « *manifestement unilatéral* », « *contraire au principe de libre adhésion* » et de nature à culpabiliser un grand nombre de familles.

Quelle est la cohérence des politiques ?, s'interroge aussi Alerte, qui rappelle que la possibilité de suspendre les allocations familiales avait été abrogée par la loi du 2 janvier 2004 sur l'accueil et la protection de l'enfance. Enfin, il estime que faire de la tutelle aux prestations sociales, procédure ordonnée par le juge des enfants, « *une sanction dans les mains du président du conseil vénérail* » reviendrait « *à la détourner de son objet* ». Autant d'arguments qui l'amènent à demander la suppression des sanctions liées au contrat de responsabilité parentale.

La DEPECHE DU MIDI

Article paru le 12/01/2006

SOCIAL. LE FASILD INQUIET POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES.

Grève contre un projet de loi

Hier, les associations locales de lutte contre les discriminations étaient en grève. Celles-ci, dont le FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'intégration et la lutte contre les Discriminations) se sont réunies dans une salle dans le quartier de Bagatelle. Ils se sont mobilisés afin de contester le projet de loi pour l'égalité des chances qui se discutaient hier. Ce projet représente « la réponse institutionnelle à la crise des banlieues d'octobre dernier », explique Pierre Steker, membre CGT du FASILD. Ce projet de loi, en cours de préparation pour début 2006, envisage la création d'une « Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances ». Ce projet est présenté comme une fusion entre le FASILD, la DIV (Délégation Interministérielle à la ville) et l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illétrisme). Les syndicats CGT et CFDT le dénoncent, estimant qu'il ne permet plus d'assurer la continuité des missions du FASILD. « Nous craignons certaines conséquences telles que la perte d'une autonomie régionale ou encore la modification des droits des agents », dénonce P. Steker. Ce collectif se réunira la semaine prochaine pour prendre position contre le gouvernement. **D.A.**



SOCIAL

11 janvier 2006

Le projet de loi sur «l'égalité des chances» créerait une quinzaine de nouvelles zones franches urbaines (ZFU)

Après avoir été décrété grande cause nationale pour 2006, au lendemain des émeutes en banlieue, le thème de «l'égalité des chances» fait l'objet d'un projet de loi qui sera présenté mercredi en Conseil des ministres. S'adressant à la presse mardi, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, a souligné que le projet s'inscrivait dans le Plan de cohésion sociale, initié en janvier 2005, qui comprend trois volets, emploi, logement et égalité des chances.

Le projet reprend les principales annonces faites par le Premier ministre Dominique de Villepin après les 21 jours de violences urbaines qui ont enflammé les quartiers défavorisés à l'automne dernier: réforme de l'apprentissage avec possibilité de signer un contrat dès l'âge de 15 ans, création d'une Agence nationale pour la cohésion sociale - avec mise en place de six préfets à l'égalité des chances -, pouvoirs de sanctions donnés à la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) contre les individus ou les entreprises coupables de discriminations, «contrat de responsabilité parentale» assorti d'éventuelle mise sous tutelle des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire, testing et CV anonyme.

Le projet, a expliqué mardi Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, fixe le nouveau cadre de l'«apprentissage junior» comprenant deux phases, l'«apprentissage junior initial» avec une initiation aux métiers et l'«apprentissage junior confirmé» avec un contrat d'apprentissage. M. Larcher a précisé à ce sujet qu'il était envisagé une «gratification» pour les stages en entreprises de 50 euros par semaine.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, le projet prévoit de créer des conditions d'accès privilégiées au dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) pour les jeunes jusqu'à 25 ans issus des zones urbaines sensibles. Dans ces zones, le taux de chômage a atteint, en 2004, 36% pour les garçons et 40% pour les filles.

Il est aussi prévu de créer une quinzaine de nouvelles zones franches urbaines (ZFU) où les entreprises bénéficient d'exonérations de charges fiscales et sociales afin de promouvoir l'emploi. Catherine Vautrin, ministre déléguée à la Cohésion sociale, a indiqué qu'un comité interministériel fixera fin janvier- début février, la liste des 15 nouvelles ZFU ainsi que l'extension de certaines autres. Elle a rappelé qu'au moins 30% des salariés des entreprises implantées dans les ZFU doivent être issus de ces quartiers. A propos de l'Agence de cohésion sociale, Jean-Louis Borloo a souligné que «le concept» était que «les partenaires puissent agir ensemble pour des missions plus coordonnées, des actions plus ciblées».

Répondant aux inquiétudes des personnels du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild), de la DIV (Délégation interministérielle à la Ville) et de l'ANLCI (Agence de lutte contre l'illettrisme), M. Borloo a souligné que l'Agence de cohésion sociale serait «un outil de coordination, pas de fusion des structures qui existent déjà». Les représentants des personnels de ces trois administrations qui appellent à une grève mercredi, devaient être reçus dans la journée de mardi par leur ministère de tutelle.

Le président de la Ligue des droits de l'Homme, Jean-Paul Dubois, a pour sa part dénoncé «la reprise en main» par l'Etat, notamment avec la nomination des six préfets, de la question de l'«égalité des droits» «là où il y avait, jusqu'à présent, partenariat».

L'HUMANITE

Article paru dans l'édition du 11 janvier 2006

EVENEMENT

Le règne du béni-oui-oui...

La nouvelle Agence nationale pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances déclenche des grèves

Pour répondre à la « volonté d'accroître la présence de l'État dans les quartiers sensibles et pour être l'interlocuteur des maires », le gouvernement crée l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Avec des missions tentaculaires, allant des habitants résidant dans des territoires ou quartiers prioritaires aux populations rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, sur l'ensemble du territoire, en passant par les populations immigrées. Elle concourra, aussi, à la lutte contre les discriminations et sera chargée de mettre en oeuvre le service civil volontaire. Une véritable usine à gaz dans laquelle se fondera le FASILD (Fonds d'action et de soutien à l'intégration et à la lutte contre les discriminations), la Direction interministérielle à la Ville et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. Il s'agit, en fait, du démantèlement du principal outil chargé de l'intégration des immigrés et de la lutte contre les discriminations. En effet, « concourir » à cette lutte n'en fait pas un artisan majeur. Ce rôle est confié à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Le travail en réseau, du niveau européen jusqu'à celui du quartier, qui faisait toute la force du FASILD a été l'un des éléments mis en valeur, hier matin, par son personnel lors d'une rencontre avec le représentant de Jean-Louis Borloo qui a tenté d'enrayer le mouvement de grève prévu aujourd'hui par le personnel de la Direction interministérielle à la Ville et du FASILD « Nous n'avons aucune garantie sur l'avenir des missions qui nous avaient été confiées, leur contenu, les moyens qui leur seront alloués, dénonçaient, hier, les membres de l'intersyndicale, CGT et CFDT. Nous étions le seul organisme où siègent des gens de nationalité étrangère. Rien n'assure que la représentation des associations d'étrangers sera maintenue. » L'agence aura un conseil d'administration pléthorique, mais les préfets en seront les délégués et signeront les conventions. « Et les préfets, c'est, toujours, qu'on le veuille ou non, le ministère de l'Intérieur », s'inquiétaient les syndicalistes.

Les concours financiers seront apportés aux collectivités territoriales, aux établissements publics intercommunaux, aux organismes publics et privés. Déjà victimes des restrictions budgétaires l'an dernier, les associations, qui arrivent donc en queue de liste, risquent de trouver des fonds de tiroir vides. En outre, la primauté donnée aux élus ouvre la porte à un contrôle renforcé des maires sur les projets et, disons-le, au clientélisme ou au chantage.

Même si le projet définitif tiendra un peu compte des oppositions suscitées par sa première version, en particulier au Conseil d'État sur le rôle des préfets, « ce qui ne passera pas dans la loi, passera dans les décrets », pour les syndicalistes. La LDH, le MRAP, la Cimade, les associations de travailleurs étrangers condamnent, toutes, un texte « dangereux », « stigmatisant » et « répressif », qui permet une reprise en main par l'État.

Émilie Rive

LIBERATION

Au bazar de l'«égalité des chances»

Apprentissage, zones franches... la réponse législative à la crise des banlieues brasse large.

Par Muriel GREMILLET
mercredi 11 janvier 2006

C'est la réponse du gouvernement aux troubles qui ont touché certaines banlieues en novembre. Le projet de loi «égalité des chances» est présenté ce matin au Conseil des ministres. Un texte qui reprend les annonces faites par le Premier ministre, Dominique de Villepin, à l'issue de la crise. Et qui brasse large : il s'attache à la création de l'apprentissage junior dès 14 ans, pose la création d'une agence nationale pour la cohésion sociale et va jusqu'à prôner l'instauration d'un «*contrat de responsabilité parentale*», assorti d'une éventuelle mise sous tutelle des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire.

Un texte assez foutraque qu'ont déjà dénoncé de nombreuses associations (lire ci-contre). En effet, quel rapport y a-t-il entre l'accompagnement des parents d'enfants ayant des difficultés sociales et la création de 15 nouvelles zones franches urbaines ouvertes aux entreprises de plus de 50 salariés ? «*L'inégalité*, répond Philippe Bas, le ministre délégué à la Famille. *La première inégalité sociale, c'est d'avoir des parents incapables d'assurer votre développement physique, intellectuel...*» Du coup, le troisième pilier du plan de cohésion sociale, après l'emploi et le logement, fixe un certain nombre de cadres légaux pour des mesures déjà très critiquées, comme l'ouverture de l'apprentissage dès 14 ans.

Du point de vue de l'emploi, le texte prévoit aussi d'ouvrir plus largement le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (Seje) aux jeunes issus de zones urbaines sensibles, histoire d'y faire baisser un taux de chômage qui concerne 36 % des garçons et 40 % des filles de moins de 25 ans. Fin janvier-début février, le gouvernement devrait décider la création de 15 zones franches urbaines et l'extension d'un certain nombre de celles existant déjà. Mais la Commission européenne doit encore donner son aval au dispositif qui pourrait bénéficier aux entreprises comptant jusqu'à 250 salariés, contre 50 aujourd'hui. En contrepartie d'allègements de charges, ces entreprises doivent s'engager à compter au moins 30 % de salariés issus des zones sensibles dans leurs effectifs.

Au-delà des mesures qui doivent permettre d'attaquer de front les discriminations tel le CV anonyme et le chômage des jeunes, la loi entérine aussi la création d'une «*agence de cohésion sociale*». Défendu par Jean-Louis Borloo, ce concept vise à encourager «*des missions plus coordonnées et des actions plus ciblées*». Difficile pourtant de savoir aujourd'hui comment cette nouvelle agence va trouver sa place au milieu de structures existantes, comme le Fasild (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), la DIV (Délégation interministérielle à la ville) ou l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme). Le ministre a réfuté toute idée de «*fusion des structures*».

Enfin, le texte prévoit la création de six postes de préfet «*à l'égalité des chances*», dont trois seront affectés à l'Ile-de-France. Ils seront chargés de la coordination des différentes politiques, notamment de la vérification de l'affectation des crédits. Vu la complexité des textes et l'empilement des mesures, il n'est pas sûr que la nomination de six fonctionnaires soit suffisante.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=350456> © Libération

LE PARISIEN - SEINE SAINT DENIS - 11/01/2006

Grève à la délégation interministérielle à la ville

C'est une première. La plupart des 100 salariés de la DIV (délégation interministérielle à la ville), une direction du ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale installée avenue du Président-Wilson, à la Plaine-Saint-Denis, sera en grève aujourd'hui. Les personnels, la CFDT et la CGT souhaitent marquer de la sorte l'examen d'un projet de loi intitulé « égalité des chances » et qui prévoit la fusion de la DIV et du FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) au sein d'une nouvelle structure : l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Les salariés de la DIV déplorent de ne pas avoir été associés à la préparation du projet et demandent l'ouverture de négociations sur leur devenir et celui de leurs missions. En plus de la manifestation du Fasild à 10 heures à la Bastille, ils organisent à 13 heures un déjeuner-débat ouvert aux professionnels et élus. Ils ont reçu hier le soutien du groupe communiste du conseil régional, qui demande l'abandon immédiat du projet.

11 janvier 2006

URBAPRESS

La lettre hebdomadaire d'information stratégique sur les villes et les territoires

La Div en grève

(Ul du 11.01.06) - Les personnels de la Délégation interministérielle à la ville, réunis en assemblée générale le 4 janvier, ont décidé de déposer un préavis de grève, par l'intermédiaire de l'intersyndicale CFDT et CGT de la Div, pour le 11 janvier, date du conseil des ministres où le projet de loi Egalité des chances sera examiné (cf. p.12). Dans un communiqué commun avec le personnel du Fasild (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), les salariés de la Div font notamment part du *"risque de confusion et d'abandon d'une partie des missions portées jusqu'à présent par la Div ou le Fasild : amalgame entre illettrisme, paupérisation, intégration, immigration... : incertitude quant à la place de la prévention de la délinquance ; interrogation sur le devenir de la prévention..."*.

LE MONDE

Le guichet unique pour la politique de la ville et l'intégration inquiète

LE MONDE | 11.01.06 | 13h21

La création d'une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ANCSEC), inscrite dans le projet de loi présenté, mercredi 11 janvier, en conseil des ministres, suscite l'inquiétude des personnels du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) et de la délégation à la ville (DIV). Ces deux organismes étaient, mercredi, en grève à l'appel de leurs syndicats CFDT et CGT.

Annoncée par le premier ministre au lendemain de la flambée de violence dans les banlieues, cette nouvelle structure, conçue comme le pendant social de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) au service des collectivités locales, a vocation à se "*substituer*" au Fasild. Elle intégrerait aussi, entre autres, les missions de la DIV. L'objectif du gouvernement est de créer un guichet unique dans les domaines de la politique de la ville et de l'intégration.

RISQUES DE CLIENTÉLISME

S'ils se disent ouverts à davantage de synergies, les personnels du Fasild et de la DIV craignent que leurs missions ne soient diluées et amalgamées, au détriment de la reconnaissance de problèmes spécifiques. De fait, l'ANCSEC serait compétente pour les publics des politiques de la ville et de l'intégration, ainsi que pour toutes "*les personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle*". "*Nous travaillons sur l'intégration et la lutte contre les discriminations*", relèvent Brigitte Nguyen et Michèle Schneider, déléguées CFDT du Fasild. "*Nos interventions ne se limitent pas aux territoires de la politique de la ville et notre public d'immigrés ne saurait être confondu avec les publics en difficulté.*"

L'inquiétude porte aussi sur les risques de clientélisme. "Les préfets signent et assurent le suivi des conventions signées entre l'agence et les collectivités locales ou ses autres partenaires", dispose le projet de loi. Or, "l'autonomie de gestion et d'administration du Fasild nous a permis jusqu'à présent de résister aux influences locales", note l'un des 27 directeurs nationaux et régionaux du Fasild ayant décidé de faire grève. Mardi, plusieurs associations, jusqu'alors partenaires incontournables du Fasild, ont fait part de craintes similaires.

Laetitia Van Eeckhout

Article paru dans l'édition du 12.01.06

ASH

10/01/2006

Egalité des chances : le Fasild et la DIV inquiets de leur avenir

Inquiets de leur avenir dans le cadre du projet de loi sur l'égalité des chances, les personnels et syndicats CGT et CFDT du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) et de la délégation interministérielle à la ville (DIV) organisent un mouvement de grève, mercredi 11 janvier, date à laquelle ce texte doit être présenté au conseil des ministres.

Avec cette mobilisation, les personnels concernés *"demandent l'ouverture immédiate de négociations au niveau ministériel sur le devenir des missions de la DIV et du Fasild, et l'avenir de leurs agents"*, ont-ils souligné, mardi 10 janvier, au cours d'une conférence de presse, qui s'est déroulée en compagnie de leurs partenaires associatifs (parmi lesquels la Ligue des droits de l'Homme ou le MRAP ainsi que des associations issues de l'immigration).

Au premier rang de leurs préoccupations, figure en effet le projet d'agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances, dont la création entraînera la disparition du Fasild, de la DIV et de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), s'alarmaient déjà la CFDT et la CGT du Fasild dans un communiqué commun du 23 décembre dernier.

"Conçue dans une logique de guichet unique, elle serait le pendant social de l'ANRU [l'agence nationale de rénovation urbaine] au service des collectivités locales", précisent les deux organisations syndicales de la DIV et du Fasild, dans un nouveau communiqué, diffusé début janvier.

Des promesses orales de la part du ministère

La création de cette nouvelle structure soulève en effet de *"nombreuses inquiétudes"* pour ces agents, tant au niveau du risque de confusion et d'abandon d'une partie des missions portées jusqu'à présent par l'une ou l'autre de ces organisations, qui craignent un *"amalgame entre illettrisme, paupérisation, intégration, immigration..."*.

Ils dénoncent aussi l'absence d'informations sur la réorganisation des administrations centrales concernées, l'absence de garantie d'implication des ministères sur les différentes problématiques abordées, ou encore la perte de connaissances et de savoir-faire professionnels développés par les agents de la DIV et du Fasild, et le risque d'instrumentalisation et de morcellement des interventions de la future agence.

Les représentants des personnels du Fasild et de la DIV ont toutefois précisé, mardi, avoir été reçus au cabinet du ministre de la Cohésion sociale, Jean-Louis Borloo, où ils ont reçu la promesse orale que l'agence serait configurée à l'image du Fasild, en conservant une organisation paritaire ainsi qu'un échelon régional, et en garantissant le maintien des personnels sans changement de statut. La CGT et la CFDT ont aussi reçu l'assurance, au cours de cet entretien, qu'elles seraient associées à la préparation des décrets qui en préciseront l'organisation.

En revanche, le flou reste entier sur l'organisation départementale et le rôle du préfet dans cette nouvelle architecture.

Agence : AFP Fil : FRS Dossiers : VAUTRIN (NIS65), vautrin (NIS)
Dépêche reçue à 10/01/06 13:39:00

Appel à la grève, mercredi, des personnels de la DIV

PARIS, 10 jan 2006 (AFP) - Les personnels et les syndicats CFDT et CGT de la DIV (Délégation interministérielle à la Ville) appellent à un mouvement de grève le 11 janvier, date à laquelle le Conseil des ministres examinera le projet de loi sur l'"égalité des chances".

Dans un communiqué, personnels et organisations syndicales "déploraient de ne pas avoir été associés à la réflexion et à la préparation" du projet de loi et "notamment à la création de l'Agence de cohésion sociale".

Cette Agence nationale, dont la création avait été annoncée au lendemain des émeutes en banlieue et qui est inscrite dans le projet de loi, devrait être "un instrument de pilotage unique qui regroupera l'ensemble des financements de la politique de la Ville et de l'intégration", selon les termes employés par le Premier ministre Dominique de Villepin.

Pour les personnels de la DIV, qui devaient être reçus au ministère de l'Emploi dans la journée de mardi, "la création de cette nouvelle structure suscite de nombreuses inquiétudes et interrogations", notamment sur "l'absence d'information quant à la réorganisation des administrations centrales" et "la confusion ou abandon d'une partie des missions portées par la DIV".

Eux aussi inquiétés par la création de l'Agence de Cohésion sociale, la CFDT et la CGT du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) ont appelé à une journée de grève mercredi et à un rassemblement en fin de matinée place de la Bastille à Paris.

La Délégation interministérielle à la Ville, créée en 1988, a pour mission d'aider les plus de 6 millions de personnes qui vivent dans les quartiers en difficulté. Cette administration, qui compte une centaine d'agents, est placée sous l'autorité de la ministre déléguée à la Cohésion sociale et à la parité, Catherine Vautrin.

aml/sba/bg

L'AEF, l'Agence Education Emploi Formation

Paris, Vendredi 6 janvier 2006, 18:58:40
Catherine Buyck - catherine.buyck@L-aef.com (01 53 10 09 76)

Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances: la CGT et la CFDT appellent à la grève au FASILD et à la DIV le 11 janvier 2006

"La création de [l'agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances] telle qu'elle est actuellement prévue [par l'avant-projet de loi sur l'égalité des chances (L'AEF du 09/12/2005), soulève de nombreuses inquiétudes pour les agents du FASILD (Fonds d'action et soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) et de la DIV (Délégation interministérielle à la ville), tant sur les missions qu'elle aura à conduire que sur le devenir professionnel des agents", indiquent la CGT et la CFDT du FASILD et de la DIV, aujourd'hui vendredi 5 janvier 2006. Un préavis de grève à la DIV et au FASILD a été déposé pour le 11 janvier 2006, indiquent par ailleurs ces organisations syndicales. Côté FASILD, "différentes actions" - conférences de presse, rassemblements devant les préfectures... - sont aussi annoncées "dans les régions et à Paris" du 10 au 12 janvier, tandis que côté DIV "des rassemblements sont prévus" à Paris le 10 et le 11 janvier.

Selon les organisations syndicales, "les personnels" dénoncent notamment "un risque de confusion et d'abandon d'une partie des missions portées jusqu'à présent par la DIV ou le FASILD: amalgame entre illettrisme, paupérisation, intégration, immigration...; incertitude quant à la place de la prévention de la délinquance; interrogation sur le devenir de la prévention et de la lutte contre les discriminations". Ils s'inquiètent aussi de "l'absence de garantie d'une réelle implication et mobilisation des différents ministères sur les problématiques tant d'exclusion qui frappent les quartiers en difficulté et leurs habitants, que d'intégration des immigrés et de discriminations dont ils sont victimes". Au niveau local, "le risque 'd'instrumentalisation' et de morcellement des territoires", assurent les organisations syndicales. Quant à "l'imprécision des missions de l'Agence", elle "n'offre aucune garantie sur la poursuite des missions pour lesquelles les agents de la DIV et du FASILD ont été recrutés, ni sur l'avenir de leur statut (titulaires, contractuels, agents non titulaires de l'État...)".

Contacts:

FASILD,

CFDT, Michèle Schneider, secrétaire générale FASILD Alsace, 03 88 52 29 58, mschneid@fasild.fr

CGT, Annie Honorat, secrétaire générale FASILD PACA, 04 91 53 80 21, ahonora@fasild.fr

DIV,

CFD, Joëlle Martichoux, 01 49 17 46 24, joelle.martichoux@ville.gouv.fr

CGT, Philippe Choffel: 01 49 17 45 85, philippe.choffel@ville.gouv.fr

LOCALTIS

Le personnel de la DIV s'inquiète

Les salariés de la délégation interministérielle à la Ville, par l'intermédiaire de leur intersyndicale CGT-CFDT, se plaignent de ne pas avoir été associés à la réflexion et à la préparation du projet de loi sur l'égalité des chances. "Cette mise à l'écart" est interprétée comme "la manifestation d'un certain mépris injustifié à l'égard de la DIV", d'autant que la déléguée, Anne-Marie Charvet, se serait dite le 15 décembre, lors d'une réunion du personnel, "dans l'impossibilité d'apporter des réponses (...) précises quant à l'impact du projet de loi sur (...) la délégation de certaines missions de la DIV à l'Agence de cohésion sociale et d'égalité des chances (Ancsec)" prévue dans le projet de loi. Concernant le devenir de la prévention de la délinquance, les salariés rappellent qu'elle est "formellement inscrite dans le décret de 1988 portant création de la DIV", d'où leur "interrogation" face aux "déclarations du ministre de l'Intérieur qui montrent clairement qu'il revendique cette politique pour son champ ministériel".

publiée le 05/01/2006

4 janvier 2006

URBAPRESS

La lettre hebdomadaire d'information stratégique sur les villes et les territoires

La DIV en émoi

(Ui du 4.01.06) - Les salariés de la Délégation interministérielle à la ville, par l'intermédiaire de leur intersyndicale CGT-CFDT, se plaignent de ne pas avoir été associés à la réflexion et à la préparation du projet de loi sur l'égalité des chances. *"Cette mise à l'écart"* est interprétée comme *"la manifestation d'un certain mépris injustifié à l'égard de la DIV"*, d'autant que la déléguée, Anne-Marie Charvet, se serait dite, le 15 décembre, lors d'une réunion du personnel, *"dans l'impossibilité d'apporter des réponses (...) précises quant à l'impact du projet de loi sur (...) la délégation de certaines missions de la DIV à l'Agence de cohésion sociale et d'égalité des chances (Ancsec)"* prévue dans le projet de loi. Sur le fond, les salariés s'interrogent sur « *le pilotage de la politique de la ville au niveau national* » et, en premier lieu, sur le ministère qui assurera la tutelle de l'Ancsec. Leur préférence porte naturellement vers un système où l'Anru et l'Ancsec soient *"les deux bras armés du ministre chargé de la ville pour une même mission de rénovation urbaine et d'équité sociale"*. Concernant le devenir de la prévention de la délinquance, les salariés rappellent qu'elle est *"formellement inscrite dans le décret de 1988 portant création de la DIV"*, d'où leur *"interrogation"* face aux *"déclarations du ministre de l'Intérieur (qui) montrent clairement qu'il revendique cette politique pour son champ ministériel"*. L'argumentation aurait eu plus d'impact si elle avait été portée par la déléguée elle-même. Néanmoins, d'autres personnes employées à la DIV, non syndiquées, nous ont confirmé que la position de l'intersyndicale reflétait les préoccupations générales de l'ensemble des salariés de la DIV. (VL)

LIBERATION

Rebonds

Une société construite sur une méritocratie parfaite serait probablement inégalitaire.

Redoutable égalité des chances

Par François DUBET

jeudi 12 janvier 2006

François Dubet sociologue à l'université Bordeaux-II et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.

Après les émeutes de novembre dernier, un nouvel horizon de justice paraît s'imposer à tous : l'égalité des chances. Comment ne pas y être favorable tant il est évident que, dans les sociétés démocratiques affirmant l'égalité fondamentale des individus, l'égalité des chances est la seule manière de produire des inégalités justes, c'est-à-dire des inégalités tenant au mérite de chacun, à son travail, à sa vertu et à sa liberté puisque chacun doit être libre de mettre son propre mérite à l'épreuve. L'égalité des chances et la méritocratie qui lui ressemble comme une soeur sont les seules figures de la justice acceptables dans une société où nous sommes égaux tout en occupant des positions sociales inégales. L'affaire est donc entendue : il faut d'autant plus lutter pour l'égalité des chances que notre société reste scandaleusement «aristocratique», dominée par la reproduction des rentes, des héritages et des privilèges, par la reproduction de la pauvreté et de l'exclusion et par toutes les ségrégations qui interdisent aux femmes, aux minorités, aux enfants de migrants, aux handicapés, d'entrer dans une compétition équitable.

Mais ce n'est pas parce que l'égalité des chances est si essentielle que nous devons ignorer les difficultés et les limites de ce principe cardinal de justice. La première d'entre elles est de savoir si nous sommes véritablement capables de construire une égalité des chances «pure», neutralisant les effets de la naissance et des inégalités sociales sur l'accomplissement du mérite des individus. Sans doute faut-il viser cet objectif, mais tout devrait nous conduire à être prudent en la matière car, après tout, l'ensemble des recherches sociologiques conduites en France et ailleurs montre que ni l'école ni le marché du travail ne parviennent à effacer les effets des inégalités sociales. Il serait sage de ne pas être totalement naïf si l'on ne veut pas préparer des lendemains amers et l'expérience de la massification scolaire devrait nous instruire.

Pour aussi peu contestable qu'elle soit, l'égalité des chances ne vise pas à produire une société égalitaire, mais une société dans laquelle chacun peut concourir à égalité dans la compétition visant à occuper des positions inégales. En cela, ce fut longtemps un thème de droite opposé aux idéaux d'une gauche cherchant d'abord à réduire les inégalités entre les positions sociales. Imaginons que l'accès différentiel aux diplômes, aux emplois, aux revenus, à l'influence, au prestige... procède d'une pure égalité des chances, d'un strict mérite, d'une stricte performance individuelle : est-ce que la répartition de ces divers biens serait juste pour autant ? Serait-il juste que les vainqueurs de l'égalité des chances possèdent toutes les ressources et que les autres n'en aient aucune sous le seul prétexte qu'ils auraient moins de mérite ? Une société construite sur une égalité des chances parfaitement juste pourrait, en même temps, être

parfaitement inégalitaire. Autrement dit, le principe de l'égalité des chances n'est acceptable que si l'on prend soin de le situer dans un espace des inégalités sociales elles-mêmes acceptables. Sans cela, l'égalité des chances peut n'être qu'une idéologie de vainqueurs justifiant leur succès au nom de leur mérite. L'orgueil des élites issues des compétitions économiques et scolaires montre aisément que l'égalité des chances peut être, à la fois, une forme de justice et une manière de légitimer de plus grandes inégalités puisque celles-ci sont produites par un principe indiscutable. Dès lors, l'égalité se retourne contre elle-même.

Dans ce cas : malheur aux vaincus ! Leur sort peut être d'autant plus cruel que la réalisation de l'égalité des chances les rend responsables de leur propre défaite. Si chacun a eu la même chance que les autres de réussir et de se saisir des opportunités offertes à tous, ceux qui échouent dans la mise en oeuvre de leur mérite ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. Ils ne peuvent pas se consoler ou se révolter en invoquant le destin, les dieux ou le capitalisme. Ils ne sont pas condamnés aux emplois les plus précaires et les plus mal payés à cause de la fatalité de leur naissance et de l'injustice de la société, mais à cause de leur absence de mérite. Ce scénario n'est pas une fiction quand nous voyons combien les élèves en échec développent une amertume et du ressentiment contre l'école parce qu'aux yeux de tous, et à leurs propres yeux aussi, ils ont effectivement moins de mérite, de courage, de talent, d'intelligence que tous les autres qui ont su réussir. Obligés de reconnaître leur défaite, écrasés par leur indignité, ils cassent le jeu ou ne jouent plus.

Puisque l'égalité des chances implique nécessairement l'affirmation du mérite, on pourrait se demander si le mérite existe vraiment. Faut-il sanctionner les performances objectives, faut-il sanctionner les efforts ? Sommes-nous certains que nos succès et nos échecs dans l'égalité des chances sont les conséquences de notre liberté plus que de nos gènes, plus que du hasard, plus que de la myriade des relations et des histoires qui nous constituent sans que nous le sachions ? Au fond, si nous méritons nos succès et nos échecs, nous ne méritons pas forcément les vertus et les handicaps qui nous font triompher ou échouer.

Pourtant, même si ces quelques critiques sont relativement fortes, il reste que l'égalité des chances constitue notre horizon de justice central, qu'elle est la fiction sur laquelle nous continuons à imaginer qu'il est possible de construire des inégalités justes. Un enseignant peut être révolté par les inégalités sociales qui pèsent sur les performances de ses élèves, il n'empêche qu'il est «obligé» de croire à l'égalité des chances quand il note leurs copies, et la plupart d'entre nous pensons que les plus diplômés doivent être mieux payés que ceux qui ne sont pas qualifiés. Dans le monde du marché, la croyance est la même : la prise de risques, les responsabilités et le travail doivent être sanctionnés parce qu'ils mesurent le mérite de chacun. On croit d'autant plus à l'égalité des chances et au mérite que l'on pense souvent que cette forme de justice est efficace : les élites sont les meilleures possibles, chacun est à la place qui lui convient, chacun a intérêt à être efficace, ce qui contribue à l'efficacité collective et à «la richesse des nations».

Mais, sauf à devenir perverse, sauf à devenir une forme élégante de darwinisme social ou, plus vraisemblablement, sauf à devenir une liturgie, l'égalité des chances doit être associée à d'autres principes de justice. La lutte pour l'égalité des chances ne peut pas faire l'économie du combat pour la réduction des inégalités sociales, des inégalités des positions et des ressources. Non seulement c'est la meilleure manière de se rapprocher de l'horizon de l'égalité des chances lui-même, mais c'est aussi la seule façon d'offrir des garanties et une égalité sociale fondamentale à ceux qui échouent dans la compétition égalitaire, fût-elle juste. Autrement dit, il faut définir les inégalités tolérables engendrées par l'égalité des chances et définir les biens,

la dignité, l'autonomie, la santé, l'éducation... qui doivent être offerts à chacun indépendamment de son mérite et, surtout, de son absence de mérite. En ce sens, la gauche ne saurait totalement attacher son projet et son destin à celui de l'égalité des chances car, même s'il devenait juste que certains soient plus mal payés, plus mal logés et plus mal instruits que d'autres, il serait injuste qu'ils soient trop mal payés, trop mal logés et trop mal instruits. Pour être justes, les conséquences inégalitaires de l'égalité des chances et de la méritocratie doivent donc être sérieusement limitées.

Parce que l'égalité des chances reste le pivot d'une distribution juste des individus dans des positions sociales inégales, elle risque de transformer la vie sociale en une sorte de compétition continue dans laquelle chacun serait le concurrent, sinon l'ennemi de tous, afin d'acquérir des positions et des ressources relativement rares. Sur ce point, l'évolution du système scolaire est sans ambiguïté : chacun y recherche la performance et l'utilité à travers les meilleurs établissements, les meilleures filières, les meilleures formations, c'est-à-dire les plus rentables, quitte à ce que les plus faibles soient relégués et à ce que la culture elle-même soit ramenée à son efficacité sélective. Pour être juste et vivable, une société ne peut se réduire à cette sorte de compétition permanente et d'autant plus permanente qu'elle serait juste, à une société dans laquelle chacun ne serait que l'entrepreneur de lui-même. Pour cette raison, la justice ne consiste pas seulement à réduire les inégalités de position, elle conduit aussi à faire que ces positions soient les meilleures possibles en permettant à chacun de construire la vie qui lui semble bonne. Alors, les «vieux» thèmes de la qualité du travail, du logement et de la ville, de la qualité de l'éducation, de la civilité des relations, doivent contribuer à la formation d'une société moins injuste.

Travaillons d'autant plus à la réalisation de l'égalité des chances que nous en sommes loin, mais craignons que ce mot d'ordre écrase aujourd'hui toutes nos conceptions de la justice et, plus immédiatement, qu'il écrase un débat politique où la gauche et la droite semblent partager les mêmes liturgies. Craignons aussi qu'un horizon aussi ambitieux ignore ses propres faiblesses et engendre des déceptions dont nous aurons beaucoup de mal à nous remettre. Même juste, l'égalité des chances implique mécaniquement qu'il y ait des vaincus, or la justice sociale consiste plus à se placer de leur côté qu'à s'assurer de l'équité de leur échec.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=350659>

© [Libération](#)

BANLIEUES. Le gouvernement veut corriger les « insuffisances » du modèle d'intégration français

Une loi pour l'égalité des chances

► **PROJET DE LOI.** Présenté hier matin au Conseil des ministres, le projet de loi pour l'égalité des chances reprend les principales annonces faites par Dominique de Villepin, début décembre, au lendemain des émeutes survenues dans les banlieues. Ce texte brasse large en incluant « l'apprentissage junior », l'instauration d'un « contrat de responsabilité parentale », la création d'une Agence nationale pour la cohésion sociale, de nouvelles zones franches, la légalisation du « testing » ou encore le service civil volontaire. A l'image de la suspension possible des allocations familiales, plusieurs de ces mesures suscitent la polémique.

Deux mois après la crise des banlieues, Jean-Louis Borloo et Azouz Begag ont présenté hier un projet de loi pour l'égalité des chances censé corriger les « insuffisances » du modèle d'intégration français.

Les mesures phares du texte du ministre de l'Emploi et du ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances sont notamment l'apprentissage à 14 ans, le service civil volontaire, la création d'un contrat de responsabilité parentale ou encore la légalisation du « testing » (contrôles à l'improvise) dans les entreprises, les agences immobilières et les discothèques.

« Tout est maintenant une affaire d'exécution. Efficacité et changements concrets doivent être au rendez-vous. Nos principes républicains ne sauraient être contredits par la réalité vécue au quotidien par nos concitoyens », a prévenu Jacques Chirac après les turbulences sociales de novembre 2005. « Cela vient compléter tous les efforts accomplis dans le cadre de la ba-



Azouz Begag et Jean-Louis Borloo. Des mesures phares qui suscitent des critiques

PHOTO AFP

taille pour l'emploi, du plan de cohésion sociale et du chantier de la rénovation urbaine », a estimé le chef de l'Etat.

Le taux de chômage des jeunes en zone urbaine sensible (ZUS) atteint 38 %, soit le double de la moyenne nationale. Le projet de loi prévoit des conditions d'accès privilégiées au contrat jeune en entreprise pour les jeunes issus des ZUS jusqu'à l'âge de 25 ans.

Quinze nouvelles zones franches urbaines sont créées afin de « promouvoir l'emploi au bénéfice des habitants des quartiers en difficulté. Cent zones franches seront ainsi en place dans les cités.

Le service civil volontaire, mesure annoncée par Jacques Chirac lors de la crise des banlieues, s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans sous la supervision de l'Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, dont la création a été annoncée le 8 novembre 2005. Ce service pourrait

concerner 30 000 jeunes fin 2006 et 50 000 autres en 2007. Sa durée sera de six à douze mois.

Mesure controversée, le contrat de responsabilité parentale est maintenu pour les parents de mineurs délinquants. Si la famille ne le respecte pas, elle verra ses allocations suspendues provisoirement (lire ci-contre). Les pouvoirs des maires face aux « incivilités » seront renforcés. L'égalité des chances a été déclarée cette année grande cause nationale avec pour slogan « 2006, on va voir la différence ».

Les réactions. Des associations ont dénoncé « le manque d'ambition », voire « la dangerosité » de ce projet de loi. Le texte « n'est pas à la hauteur des exigences exprimées par les événements récents », a estimé Mouloud Aounit, le président du Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples). Le

Mrap, comme la Ligue des droits de l'homme (LDH), réfute le terme « égalité des chances », lui préférant celui d'« égalité des droits ». Réaction semblable pour SOS-Racisme qui juge que « la montagne a accouché d'une souris ».

Du côté des syndicats, la CGT a dénoncé un ensemble « mal ficelé » de « mesures toujours plus discriminantes et coercitives pour ceux qui sont déjà fragilisés par le système ». Tout en « se félicitant » du projet de loi, la CFDT s'est dite très « réservée » sur la possible suspension des allocations familiales.

Le Parti socialiste « rappelle son profond désaccord avec ces propositions ». Pour la LCR, c'est « un assemblage hétéroclite de mesures en faveur du Medef et de mesures discriminatoires et répressives supplémentaires à l'encontre des couches sociales défavorisées ».

Menaces sur les allocations familiales

« Les allocations familiales ne sont pas une prime de mérite. » Toutes les associations familiales sont vent debout devant l'idée de Dominique de Villepin qui envisagerait de taper au porte-monnaie les parents qui ne pourraient pas respecter les termes du « contrat de responsabilité parentale » que le Premier ministre envisage de leur faire signer.

Le contrat élaboré par un travailleur social, en liaison avec le chef d'établissement, fixerait des objectifs d'assiduité et de résultats scolaires. En cas de défaillance, les allocations familiales seraient mises entre parenthèses durant trois mois, charge aux présidents des Conseils généraux d'appliquer la mesure.

Femmes seules. « On ne s'improvise pas parent. Cela s'apprend sur le tas et sur le tard », remarque Christian Montcombe, président de l'Union des familles laïques de Dordogne, qui assure que « ce n'est pas en suspendant les allocations familiales qu'on règlera les problèmes d'absentéisme à l'école ou d'incivilités ».

« D'autant qu'ils se posent souvent dans les familles monoparentales, note Ghislaine Glemet, vice-présidente de la Confédération des familles en Gironde. Celle qui est aussi présidente des Familles monoparentales 33 constate que « de plus en plus de femmes élèvent seules leurs enfants sous le regard peu indulgent de la société.

Certes 48 % des enfants de ces familles sortent du système scolaire sans diplômes contre 38 % dans les autres familles. Mais il faudrait que les gens comprennent que c'est un véritable poids d'être seule et d'assumer à la fois l'affectif et l'autorité. »

Selon une étude de la Dress (Direction de la recherche et des études statistiques du ministère des Affaires sociales), un enfant sur sept vit avec un seul parent.

L'accompagnement. La CSF se dit très inquiète devant cette possible mesure, à l'instar des autres associations familiales, qui rappellent que les allocations familiales sont une compensation de charges. Toutes en revanche proposent de développer davantage l'accompagnement des familles plutôt que d'accentuer une répression qu'elles jugent dangereuse et contre-performante.

La Famille en Europe, nouvelle venue dans les associations familiales, qui vient de dénoncer « la façon dont les enfants pauvres sont traités par les minima sociaux », rappelle de son côté qu'il existe déjà un arsenal juridique.

• Hélène Rouquette-Valeins

Quelles missions pour l'Agence de cohésion sociale ?

La politique institutionnelle de l'intégration a pris un sacré coup de vieux pendant les émeutes en banlieue du mois de novembre. Alors que certains imaginaient que l'explosion de ces violences urbaines serait justement l'occasion de repenser des années de politiques inadaptées et insuffisantes, le chef du gouvernement a surpris tout le monde par l'annonce d'une panoplie de mesures importantes, formulées pour la plupart sans concertation préalable. La création d'une Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est du nombre.

Selon le projet de loi présenté hier, cette nouvelle agence — établissement public à caractère administratif — fusionnera les missions, et les personnels, de trois autres établissements publics spécialisés dans l'accompagnement social de publics immigrés ou résidant dans les quartiers défavorisés : le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la



Intégration et lutte contre les discriminations : personnels du Fasild et responsables d'associations mobilisés hier en Aquitaine

PHOTO PHILIPPE TARIS

lutte contre les discriminations (Fasild), la Délégation interministérielle à la ville (DIV) et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Démantèlement. Cette fusion, qui s'accompagnera de la nomination de six préfets à l'égalité des

chances, suscite inquiétudes et interrogations de la part des agents concernés. « Le gouvernement démantèle, dans la précipitation, le principal outil chargé de l'intégration des immigrés et de la lutte contre les discriminations raciales », déclarent notamment les syndicats

CGT et CFDT du Fasild, dont les agents ont fait grève hier.

Doté d'une enveloppe de 3,5 millions d'euros en Aquitaine, cet établissement public subventionne des actions en faveur de l'accès aux droits, à la santé, au soutien scolaire, à l'apprentissage linguistique du français, etc. Il finance également le contrat d'accueil et d'intégration (CAI) qui fut expérimenté dans le département de la Gironde en 2003 avant d'être mis en place progressivement dans les autres départements de l'Hexagone.

« Cette agence est sortie du chapeau en un laps de temps très court sans que l'on sache précisément quelles seront ses missions », expliquent les onze agents aquitains du Fasild, qui craignent notamment une mise sous tutelle des préfets au détriment de la gestion paritaire, ouverte à la société civile, qui prévalait jusqu'alors.

• Régine Jordan

Dépêche reçue le 20/01/06 à 16:00

Matignon prend les commandes de la lutte contre la délinquance

PARIS (Reuters) - Dominique de Villepin a pris vendredi les commandes de la politique de prévention de la délinquance et semble vouloir laisser du temps au temps en prônant une "approche globale et concertée". Le sort de ce dossier se joue sur fond de rivalité entre les deux présidents rivaux que sont le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy.

En installant le comité interministériel de la délinquance Dominique de Villepin lui a "assigné" deux missions. Il s'agit, notamment, de "la poursuite de la préparation" de dispositions législatives "qui sont nécessaires et qui pourront être débattues à l'occasion de plusieurs textes de loi au cours des prochaines sessions", a précisé Matignon dans un communiqué. Ces dispositions "font l'objet d'un travail de concertation entre ministères ainsi qu'avec les différents partenaires concernés", ont dit les services du Premier ministre.

Le comité est également "chargé de proposer avant l'été les mesures à effet rapide - textes réglementaires, instructions aux services, réforme d'organisation - permettant de donner des résultats immédiatement dans les domaines de la vie courante des Français (urbanisme, éducation, transports publics, notamment)". Ce comité, a auparavant expliqué Dominique de Villepin, "a vocation dans la durée à faire en sorte que la prévention devienne l'affaire de tous". "En liaison avec le monde de la justice, de l'éducation, nous devons veiller à ce que cette préoccupation de la prévention soit davantage présente, quels que soient les milieux", a-t-il insisté. Matignon a précisé que le soutien de la cellule familiale, l'action éducative, l'accompagnement social ou médical étaient "les axes prioritaires qui feront l'objet de décisions approuvées lors du prochain comité qui se tiendra avant trois mois".

"GRANDE POLITIQUE TOUS AZIMUTS"

Les services du Premier ministre ont souligné que l'objectif des travaux du comité interministériel, auquel participent plusieurs ministres (Intérieur, Justice, Cohésion sociale, Défense, Education nationale, Transports, Santé, Outre-Mer et Jeunesse), était de "garantir une approche globale et concertée dans la mise en oeuvre de cette politique". Le plan national de prévention de la délinquance élaboré par Nicolas Sarkozy arrive à maturation. Il n'est toutefois pas cité en tant que tel dans le communiqué de Matignon.

A sa sortie de la réunion de vendredi, Nicolas Sarkozy a souligné que le gouvernement allait engager "une grande politique de prévention de la délinquance tous azimuts". "Ce comité, présidé par le Premier ministre, est la première étape de cette action, d'autres viendront. On est vraiment décidé à agir et à agir dès cette année", a-t-il dit. Jeudi, lors d'un déplacement au Havre, le numéro deux du gouvernement avait grillé la politesse à Dominique de Villepin en dévoilant lui-même les principales mesures qu'il espère voir mises en oeuvre dans le cadre d'un futur texte de loi. Nicolas Sarkozy a dit vouloir faire des maires "les patrons de la prévention de la délinquance", a réitéré son intention d'accroître la vidéosurveillance en France et s'est engagé à valoriser le rôle des gardiens d'immeubles. Vendredi, Nicolas Sarkozy s'est réjoui de voir que les membres du gouvernement étaient "en train de se mettre d'accord" sur la question de la réforme de l'ordonnance de 1945 sur le régime spécial de sanctions des mineurs. "La question, c'est une réponse immédiate et adaptée pour tout mineur qui commet une contravention et un délit. Le plus tôt on agit, le plus tôt on intervient, le plus tôt on évite la dérive d'un jeune, d'un adolescent, vers la délinquance, a-t-il souligné.

La gazette des communes.com

■ Associations - 23/01/2006

Villepin propose "un nouveau partenariat" entre l'Etat et les associations

Le Premier ministre Dominique de Villepin a proposé "un nouveau partenariat" entre l'Etat et les associations, lundi lors de la première Conférence de la vie associative. Il a promis une sécurisation financière des associations grâce à un versement anticipé des subventions, jugeant "inacceptable" que "trop d'associations se trouvent plongées dans de graves difficultés à cause de simples retards". "Je tiens à réaffirmer que dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs, une avance de 50% de la subvention doit être versée dès le premier trimestre", a-t-il déclaré. Le Premier ministre a également annoncé une "accélération" de la mise en place du service civil volontaire, indiquant qu'un délégué interministériel serait "prochainement nommé" en vue de la future Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances.